Bibliothèque Municipale de Moulins

Le Florilège

Guide du lecteur

La Bibliothèque Municipale de Moulins est l'une des bibliothèques du réseau Moulins communauté. Elle propose plus de 16000 livres et revues à ses usagers. Pour connaître l'ensemble des références des bibliothèques informatisées du réseau, n'hésitez pas à consulter le site :

http://mediatheques.agglo-moulins.fr

Venez consulter librement les livres et les revues. Inscrivez-vous pour emprunter des documents.

À la bibliothèque de Moulins, la carte de lecteur individuelle vous permet d'emprunter :

- **10 documents** (livres ou revues) pour une durée de **4 semaines**.

Comment faire partie du réseau des bibliothèques de Moulins Communauté :

Accueil individuel

Nous accueillons tous les visiteurs aux heures d'ouverture de la bibliothèque :

- Lundi et samedi de 8 h à 12 h
- Mardi, mercredi et vendredi de 13 h à 18 h

Inscription individuelle

L'inscription est gratuite, munissez-vous de :

- 1 pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, ou livret de famille)
- 1 justificatif de domicile (facture datant de moins de 3 mois).

Pour les mineurs (moins de 18 ans), l'inscription ne peut se faire qu'avec l'autorisation des parents ou du responsable légal.

L'inscription est annuelle et valable, de date à date, dans toutes les bibliothèques informatisées du réseau Moulins communauté.

Carte de lecteur individuelle

Une fois votre inscription enregistrée, une carte de lecteur individuelle et strictement personnelle vous est remise.
Vous êtes responsable de tous les documents empruntés avec celle-ci, à la bibliothèque de Moulins et dans les autres bibliothèques du réseau. (N'oubliez pas de prévenir la bibliothèque en cas de perte ou de vol de votre carte ou de changement d'adresse.)

Accueil de groupes

En dehors des heures d'ouverture, la bibliothèque propose des accueils de groupes. Les groupes intéressés doivent prendre rendez-vous à l'avance auprès du responsable de la bibliothèque. Visite, initiation à la recherche documentaire, lecture, prix René Fallet … plus d'une centaine d'animations ont lieu chaque année.

Inscription collective

L'inscription collective est réservée aux groupes des établissements suivants :
petite enfance, scolaires, péri-scolaires, extra-scolaires, seniors et formation continue (demandez le formulaire à la bibliothèque).
Pour les établissements fonctionnant uniquement durant l'année scolaire, l'inscription est valable jusqu'au 15 septembre de l'année scolaire suivante et pendant un an pour les autres établissements.

Carte de lecteur collective

La carte de lecteur collective permet l'emprunt de 30 documents (excepté les livres accompagnés de CD, CD-ROM ou DVD) **pour 4 semaines.**

Impression et photocopie

Toutes les impressions et photocopies sont payantes.
Les tarifs sont affichés à la bibliothèque.

Prolongation de prêt et réservation de document

Si vous n'avez pas fini de lire les documents que **vous avez empruntés, vous pouvez faire prolonger leur prêt, au plus tard le jour d'expiration du prêt,** à condition qu'ils ne soient pas réservés par d'autres lecteurs.
Si un document que vous souhaitez lire est déjà emprunté, vous pouvez en faire sa réservation.
La prolongation de prêt et la réservation de document peuvent se faire soit sur le site (http://mediatheques.agglo-moulins.fr), soit par téléphone, soit en venant à la bibliothèque pendant ses heures d'ouverture.

Document non rendu dans les délais

Au delà de 7 jours de retard, l'emprunteur encourt une suspension de prêt d'une durée équivalente au nombre de jours de retard du document emprunté.

Si après 3 lettres de rappel, le document n'est toujours pas rendu, une procédure est engagée avec le Trésor Public pour le recouvrement d'une amende dont le montant est fixé par délibération.

L'emprunteur qui fait l'objet d'une suspension de prêt dans l'une des bibliothèques ou médiathèques du réseau de Moulins Communauté **voit également suspendu son droit de prêt à la Bibliothèque municipale de Moulins.**

Document emprunté ici, rendu ailleurs :

Avec votre carte de lecteur individuelle, vous pouvez emprunter des documents dans chacune des bibliothèques ou médiathèques informatisées du réseau de Moulins Communauté, selon leurs conditions de prêt respectives.

Un document emprunté soit à la Médiathèque d'Avermes « La Passerelle », soit à la Médiathèque d'Yzeure « Yzatis », soit à la Médiathèque de Moulins Communauté, soit ici à la Bibliothèque de Moulins **peut être rendu indifféremment dans l'un de ces 4 établissements.**

Remplacement de document

Si un document est perdu ou gravement détérioré, l'emprunteur devra le remplacer à l'identique.

Suggestion d'achat

Tout lecteur ayant une carte en cours de validité peut suggérer l'achat d'un document ne se trouvant pas à la bibliothèque dans le cahier de suggestions.
Si le document est acheté, il est réservé en priorité au lecteur en ayant fait la demande.

Catalogue de nouveautés

Il paraît deux fois par an et donne la liste des livres pour les adultes et les jeunes mis en rayon durant les 6 mois précédant la parution.

> Accès bus :

Ligne A ou ligne H, arrêt *Collège Émile Guillaumin - Florilège*

> Heures d'ouverture :

Lundi et Samedi : 8h - 12h
Mardi, Mercredi et Vendredi : 13h - 18h
Fermeture les jours fériés et les samedis précédant Pâques et Pentecôte

Petit memento du parfait usager :

- Aux heures d'ouverture, tu viendras.
- Au foyer, ton animal familier, tu laisseras.
- Les autres usagers et le personnel, tu respecteras.
- Pour emprunter, ta carte toujours tu auras.
- Des livres, aucune page tu ne rayeras ou ne corneras.
- Des réparations, toi-même tu ne feras.
- Les documents empruntés, dans les délais tu rendras.

Attention !

Toutes les bibliothèques du réseau n'ont pas les mêmes conditions de prêt, pensez à vous renseigner si vous en fréquentez plusieurs.

Le personnel est à votre service pour toute information complémentaire.
Le règlement intérieur est à votre disposition à la bibliothèque.

Bibliothèque Municipale de Moulins
Le Horilège

Av. du Prof. Étienne Sorrel - BP 1629 - 03016 MOULINS Cedex
Tél. 04 70 44 35 90
bibliotheque.moulins@ville-moulins.fr
http://mediatheques.agglo-moulins.fr

ville de Moulins

Communication>Ville de Moulins